



**Les élus guadeloupéens
mobilisés pour une sortie de crise**

Vos élu-e-s s'engagent !

Premières propositions pour sortir de la crise



leselusguadeloupeens.com



sommaire

La déclaration d'intention des élus guadeloupéens	3
Nos engagements immédiats pour la formation et l'emploi des jeunes	5
Nos engagements pour un service public de l'eau performant	9
Nos engagements pour un service public de transport piloté par une autorité unique	12
Les réponses concrètes pour un système de santé au service de l'épanouissement des Guadeloupéens	14
Nos engagements pour l'amélioration des conditions de vie des familles guadeloupéennes.	16
Nos actions pour un bâti scolaire, des équipements sportifs et culturels, renovés et aux normes parasismiques.	18



Les élus guadeloupéens mobilisés pour une sortie de crise

Pour une méthode de sortie de crise concertée : la déclaration d'intention des élus guadeloupéens

Les élus guadeloupéens : les sénateurs et députés, le président du conseil régional, le président du conseil départemental, le président de l'association des maires, les maires, les présidents des établissements de coopération intercommunale, les conseillers départementaux et régionaux se sont réunis mardi 7 décembre 2021 afin d'exprimer leur vision d'une méthode de sortie de crise concertée dans le contexte inédit qui affecte la Guadeloupe.

Considérant que la Guadeloupe connaît depuis quelques semaines une crise d'une gravité exceptionnelle, caractérisée par une profonde dégradation des équilibres socio-économiques, par des faits de violence portant atteinte aux biens publics et privés ainsi qu'à l'intégrité des personnes ;

Considérant que cette crise sociale et sociétale s'est manifestée initialement au travers de réactions d'opposition à l'obligation vaccinale en milieu sanitaire et contre la mise en œuvre du passe sanitaire ;

Considérant que cette crise illustre, de même les difficultés quasi-permanentes des Guadeloupéens, en particulier certaines franges de la jeunesse, dans l'accès aux ressources et services essentiels à leur épanouissement et à leur qualité de vie tels que l'emploi, la santé, l'accès à une eau en quantité et qualité, le logement, les déplacements et les transports.

Les élus guadeloupéens :

- Déclarent avoir pris connaissance du projet d'accord de méthode transmis par le collectif des organisations en lutte.
- Déclarent également avoir pris connaissance du courrier du ministre des Outre-mer donnant mandat au préfet pour mener des négociations avec les maires du territoire afin de construire un plan d'actions pour la jeunesse.
- Déclarent avoir pris connaissance des demandes et rencontré plusieurs collectifs de jeunes et reçu la plate-forme d'étudiants du pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles.

De ce qui précède, les élus guadeloupéens, en responsabilité et forts de leur attachement à la préservation du lien social et des solidarités, affirment que la présente situation de crise requiert le recours à une méthode de négociation concertée tenant compte :

- Du fait que **toutes les parties ayant intérêt à agir dans l'intérêt de la Guadeloupe sont légitimes à être associées et contributives aux négociations à propos des sujets qui seront estimés prioritaires et urgents**. C'est en ce sens que les élus ont entamé et entendent poursuivre un processus de rencontres des représentants des citoyens, des jeunes, des organisations associatives et socio-professionnelles ;

- **De l'absolue nécessité de la présence de l'Etat aux négociations** du fait de la nature et de l'amplitude des problèmes auxquels sont confrontés les usagers guadeloupéens. **Les élus guadeloupéens réitèrent, sur ce point, leur demande que soit missionnée une délégation interministérielle**, qui a déjà fait l'objet de leur sollicitation auprès du président de la République ;

- **De l'accord unanime de l'ensemble des parties et acteurs en présence pour que les sujets prioritaires relèvent d'un véritable plan d'urgence pour la jeunesse, pour la formation et l'emploi, pour l'amélioration des conditions de vie des ménages et des familles guadeloupéennes.**

Les élus, unis et favorables à toute forme de concertation, déclarent se tenir à l'écoute de toute proposition de sujet intéressant l'avenir des Guadeloupéens.

De ce qui précède, les élus guadeloupéens déclarent leur volonté de mettre en œuvre une **méthode de négociation concertée avec l'ensemble des parties en vue d'une rapide sortie de crise**, conformément à la proposition en annexe à la présente déclaration.

Ils se déclarent en conséquence favorables à un accord de méthode prévoyant :

- De fixer en préambule le cadre des travaux à travers des principes généraux et consensuels,
- Des ateliers de travail réunissant tous les acteurs légitimes, y compris les forces vives, les représentants de la jeunesse dans toutes ses composantes et les représentants du monde socio-économique,
- Un agenda de négociation privilégiant une sortie de crise à court terme,
- Des groupes de travail à moyen et long terme adossés à des instances de suivi.

La présente Déclaration d'intention a été faite et présentée à Gosier, mardi 7 décembre 2021.



Les élus guadeloupéens mobilisés pour une sortie de crise

l'emploi

Nos engagements
immédiats pour
la formation et
l'emploi des jeunes.



- Faciliter l'embauche des jeunes cadres guadeloupéens diplômés dans les TPE, avec l'appui financier des collectivités.
Objectif 2022-2023 : **150 jeunes cadres recrutés.**
Budget mobilisé : 8,5 M€.
- Service civique : **700 contrats prévus en 2022.**
- Contrats de travail à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) : **250 embauches en 2022 pour 1,2 M€.**
- **300 contrats de professionnalisation** en 2022 sur 24 mois, pour 1,4 M€.
- **950 chèques qualification en 2022,** soit 250 supplémentaires, pour 1 M€.
- **1 000 contrats Parcours Emploi Compétence (PEC),** financés à 85% par l'Etat et à hauteur de 15% par les collectivités.

En savoir plus

Parcours Emploi Compétences (PEC) ?



Ce nouveau dispositif a pour but d'accompagner des publics en difficulté sur la durée pour leur permettre de retrouver un emploi. Pendant toute la période du PEC, la personne concernée est rémunérée et bénéficie d'actions de formation, tandis que l'employeur perçoit des aides spécifiques. Le Parcours Emploi Compétences s'adresse en priorité aux personnes éloignées de l'emploi en raison de problèmes sociaux et/ou professionnels particuliers. Par ailleurs, il ne peut être proposé que par certains employeurs.

Les élus guadeloupéens sollicitent l'Etat pour une prise en charge élargie au secteur marchand et non marchand pour 12 mois renouvelable 3 fois.

Nos mesures d'accompagnement pour soutenir les emplois de transition

- 400 000€ mobilisés au profit des jeunes en Parcours Emploi Compétence pour **couvrir leurs frais de transport, de garde d'enfant, permis de conduire, indemnités de repas et achat de petit matériel.**
- **500 aides supplémentaires au permis de conduire pour les apprentis.** (Effort porté par les collectivités à 150 000€). Sur les 5 dernières années, 1400 jeunes Guadeloupéens ont bénéficié de cette mesure.

Nos mesures rapides pour la formation

- **Aides individuelles à la formation :** 600 bénéficiaires jeunes supplémentaires en 2022 pour un montant de 650 000€.
- **Aides exceptionnelles à la formation** (volet freins à la formation) : 100 demandes supplémentaires traitées en 2022.
- **Formation collective : 500 places en atelier parcours insertion** pour les jeunes de moins de 26 ans bénéficiaires du RSA.

Nos mesures pour la création d'activité

Un effort supplémentaire pour encourager les bénéficiaires du RSA et les chômeurs de longue durée à créer leur activité.

➤ En partenariat avec initiative Guadeloupe, 2,5 M€ de prêts permettant l'accompagnement de 120 bénéficiaires.

Le dispositif peut atteindre 200 bénéficiaires par an avec un complément de financement de 500 000€ des collectivités. 250 000€ de plus pour une cinquantaine de projet en 2022.

➤ Accompagner les porteurs de projets à la création d'entreprise.

Les collectivités proposent de mobiliser un pool de consultants pour aider les initiateurs de projets à construire et à finaliser leurs dossiers en respectant le cadre réglementaire des dispositifs de soutien aux entreprises.

Cette action prévoit l'accompagnement de 100 projets par an pour un coût de 500 000€.

➤ Le « chèque expert ».

Les collectivités s'engagent à mettre en place ce dispositif en partenariat avec l'ordre des experts comptables. Il s'agit de garantir un appui administratif à nos très petites entreprises pour leur permettre d'assurer leur pérennité et leur développement.

Le coût de cette opération est de 1 M€ par an en faveur de 120 entreprises.



Les élus guadeloupéens mobilisés pour une sortie de crise

la gestion de l'eau

Nos engagements
pour un service
public de l'eau
performant.



Région et Département s'engagent à :

Poursuivre l'accompagnement du SMGEAG, structure unique de gestion de l'Eau pour la Guadeloupe, avec d'ores et déjà :

- Le versement fait d'une dotation initiale de 10 Millions € en septembre 2021.
- Le versement fin 2021 d'une dotation complémentaire de 3 Millions €.
- La mise à disposition d'ingénieurs pour assurer le démarrage de la structure.
- Porter en maîtrise d'ouvrage la réalisation d'investissements structurants pour le compte du SMGEAG et demander à l'Etat de leur donner la capacité juridique d'intervenir.
- Participer au financement des 480 M€ d'investissement prévus jusqu'à 2028 par le SMGEAG. 170 M€ de travaux sont d'ores et déjà financés.
Région, Département sont prêts à accompagner et les élus guadeloupéens demandent à l'Etat de se positionner sur sa participation à hauteur de cet enjeu.
- Lancer de nouveaux appels à projets pour l'équipement en citernes des bâtiments. Le dispositif à destination des particuliers sera maintenu.

Dans ce dossier de l'eau, les élus guadeloupéens demandent à l'Etat :

- D'**allouer une subvention exceptionnelle de démarrage** à hauteur de la contribution des membres du syndicat pour lui permettre de disposer des moyens pour son fonctionnement.
- D'**octroyer une ligne de crédit pour le fonctionnement** du Syndicat durant les 3 premières années ;
- De **faciliter la renégociation des prêts bancaires existants** et leur transformation en prêts à long terme ;
- De **cofinancer avec la Région et le Département le plan de départs volontaires** (150 personnes) ;
- D'**autoriser le portage en maîtrise d'ouvrage par les collectivités membres** du syndicat des investissements structurants, pour le compte du SMGEAG, a minima pour les années 2021 à 2024 ;
- De **s'engager sur sa participation au plan pluriannuel d'investissements du syndicat mixte** qui prévoit 485 M€ de travaux jusqu'en 2028, pour rassurer les banques et permettre l'octroi systématique de prêts à très long terme.



Les élus guadeloupéens mobilisés pour une sortie de crise

le transport

Nos engagements
pour un service
public performant du
transport piloté par
une autorité unique.



Dès 2022, une délégation de service public sera mise en œuvre pour le transport interurbain, avec une baisse de plus de 50% du prix du ticket. C'est une première réponse à vos attentes légitimes dans ce domaine.

➤ Parallèlement, les élus guadeloupéens travaillent activement à la **création d'une Autorité Unique d'Organisation de la Mobilité (AUOM)**. Les collectivités et leurs groupements: Région, Communautés d'agglomération, Syndicat Mixte des transport (SMT) s'engagent à confirmer, lors d'une conférence territoriale de l'action publique qui sera tenue sous peu, le processus de constitution de cette autorité unique.

➤ **L'AUOM sera créée au plus tard le 1er semestre 2022.**

➤ Cette autorité unique devra être opérationnelle au plus tard le 1er juillet 2023. L'objectif est de **mettre en place le ticket unique à un prix réduit pour tout déplacement** en Guadeloupe et dans les îles du Sud.

➤ La région travaillera avec le SMT au **développement de voies réservées pour les transports en commun.**

Des crédits ont d'ores et déjà été réservés au titre de la programmation 2021-2027 des fonds européens et dans le cadre du dossier déposé par le SMT en réponse à l'appel à projet national « Transport en Commun en site propre ».

Les élus guadeloupéens mobilisés pour une sortie de crise

la santé

Les réponses concrètes
pour un système de
santé au service de
l'épanouissement
des Guadeloupéens.



Ce que nous proposons :

Soutenir l'investissement en équipements structurants des établissements de santé :

- Dans le cadre du plan de relance, participer au financement des infrastructures de santé. Une 1ère enveloppe déjà mobilisée de 14,5 M€ à laquelle il est proposé de rajouter 7 M€ au titre de REACT EU.

Soutenir les structures de proximité :

- Participation au développement de la télémédecine.
- Aide à la création des maisons de santé : Port-Louis, Basse-Terre, la Désirade.
- Financement de l'équipement médical des établissements de santé : scanner de l'hôpital local de Capesterre Belle-Eau.

Soutenir la coordination des parcours de santé :

- Participation à la mise en place du Dispositif d'Appui à la Coordination dont l'animation doit être confiée au GIP RASPEG.



Les élus guadeloupéens mobilisés pour une sortie de crise

l'habitat

Nos engagements
pour l'amélioration des
conditions de vie des
familles guadeloupéennes.



Jusqu'à 20 000€ d'aides chaque année pour 1 000 familles

La région et le département œuvrent ensemble pour améliorer les conditions de vie des familles guadeloupéennes.

Un dispositif commun porté par les deux collectivités sera créé dès le 1er trimestre 2022 pour aider tous les ans 1 000 familles guadeloupéennes à améliorer leur logement.

➤ Pour simplifier les démarches, il est prévu un guichet unique.

Le montant de l'aide sera compris entre 10 500€ et 20 000€ (avec possibilité de bonus pour les îles du Sud).

Budget annuel prévu pour cette mesure : 15 000 000€

Les élus guadeloupéens mobilisés pour une sortie de crise

les infrastructures

Nos actions pour un bâti
scolaire, des équipements
sportifs et culturels,
rénovés et aux normes
parasismiques.

300 millions d'euros pour la réalisation de travaux parasismiques dans les établissements scolaires et autres établissements publics

- En maîtrise d'ouvrage directe : **3 lycées, 15 collèges et 10 écoles primaires.**
- En cofinancement : **13 écoles primaires.**
- Près de 8 000 élèves.
- Les élus guadeloupéens s'engagent à **intensifier les programmes de mise aux normes des collèges et lycées.** Outre les travaux de confortement de 3 lycées et de 5 écoles primaires (en délégation de maîtrise d'ouvrage), la Région prend en charge 5 opérations supplémentaires d'écoles primaires.
Le Département a déjà procédé à la réalisation de travaux de mise aux normes de 16 établissements scolaires (96 M€).
Un nouveau programme portant sur 12 collèges est prévu sur la période 2021-2027 (93 M€).
En parallèle, l'accompagnement des programmes de travaux de confortement parasismique des bâtiments communaux (établissements scolaires, sportifs et/ou culturels) sera renforcé dans le cadre de l'aide aux communes à hauteur de 7 M€ pour le Département et de 10 M€ pour la Région.



Les élus guadeloupéens affichent leur unité et réaffirment leur volonté de faciliter une rapide sortie de crise.

La démarche est portée par **100 élus signataires** (Région, Département, association des maires, EPCI, parlementaires) résolument engagés pour trouver une issue à ce conflit, améliorer le quotidien de nos compatriotes et restaurer la paix sociale en Guadeloupe.

